



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-102389>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **24-102389**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : CAF du Var

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 78316919600020

Ville : Toulon cedex

Code postal : 83056

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 83

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

Identifiant interne de la consultation : ACPA 24-07

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Pôle Marchés

Adresse mail du contact : Marchespublics@caf83.caf.fr

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Documents à remettre au titre de la candidature : - Une lettre de candidature (DUME ou DC1) comprenant l'identification du candidat, l'objet de l'accord-cadre (et le numéro du lot, le cas échéant). Pour une soumission en groupement, les candidats indiqueront, par tous les moyens à leur convenance, la forme de leur groupement, l'identification des membres du groupement, ainsi que la désignation du mandataire. - Une déclaration sur l'honneur (DUME ou DC1) pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 et suivants et L. 2141-7 et suivants du Code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Le(s) pouvoir(s) habilitant le signataire à engager le candidat individuel ou chaque membre du groupement (délégation de signature). - Attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle en cours de validité
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Documents à remettre au titre de la candidature : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles (DC2 ou DUME).
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Documents à remettre au titre de la candidature : - Liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par la fourniture d'un contact (téléphone + mail) permettant de vérifier l'exactitude des informations fournies - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années - Lot 1 uniquement : Certification de référencement mainteneur auprès des fournisseurs des systèmes existants, à savoir HONEYWELL pour le Loubière, et ARITECH (ATS 8600) pour les autres sites

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 11/10/2024 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Pouvoir Adjudicateur : CAF du Var

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Prestations de maintenance préventive et corrective de l'ensemble des installations de sécurité et sûreté des sites de la Caisse d'Allocations Familiales du Var

Code CPV principal - Descripteur principal : 50610000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Prestations de maintenance préventive et corrective de l'ensemble des installations de sécurité et sûreté des sites de la Caisse d'Allocations Familiales du Var

Lieu principal d'exécution du marché : Var (83)

Valeur estimée (H.T.) : 110000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Oui

Section 5 - Lots

- **Description du lot** : Lot 1 Maintenance des installations de Sûreté

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 50610000

Estimation de la valeur hors taxes du lot : 30000 euros

Lieu d'exécution du lot : LA LOUBIERE 75 Chemin de la Loubière 83000 Toulon - Centre d'Accueil et de Paiements de LA BEAUCALIRE BAT A et B Rue Albert CAMUS / Boulevard des Collines 83200 Toulon - Centre d'Accueil et de Paiements de DRAGUIGNAN 278 Route de Montferrat 83300 Draguignan - Centre d'Accueil et de Paiements de La GARDE 22 Rue Auguste Renoir 83130 La Garde - Centre de FREJUS Résidence L'Auriasque Rue de l'Argentière Quartier Villeneuve 83600 Fréjus

- **Description du lot :** Lot 2 Maintenance des Systèmes de Sécurité Incendie

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 50610000

Estimation de la valeur hors taxes du lot : 30000 euros

Lieu d'exécution du lot : LA LOUBIERE 75 Chemin de la Loubière 83000 Toulon - Centre d'Accueil et de Paiements de LA BEUCAIRE BAT A et B Rue Albert CAMUS / Boulevard des Collines 83200 Toulon - Centre d'Accueil et de Paiements de DRAGUIGNAN 278 Route de Montferrat 83300 Draguignan - Centre d'Accueil et de Paiements de La GARDE 22 Rue Auguste Renoir 83130 La Garde - Centre de FREJUS Résidence L'Auriasque Rue de l'Argentière Quartier Villeneuve 83600 Fréjus

- **Description du lot :** Lot 3 Maintenance des moyens de lutte contre l'incendie (extincteurs, RIA et colonnes sèches)

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 50610000

Estimation de la valeur hors taxes du lot : 50000 euros

Lieu d'exécution du lot : LA LOUBIERE 75 Chemin de la Loubière 83000 Toulon - Centre d'Accueil et de Paiements de LA BEUCAIRE BAT A et B Rue Albert CAMUS / Boulevard des Collines 83200 Toulon - Centre d'Accueil et de Paiements de DRAGUIGNAN 278 Route de Montferrat 83300 Draguignan - Centre d'Accueil et de Paiements de La GARDE 22 Rue Auguste Renoir 83130 La Garde - Centre de FREJUS Résidence L'Auriasque Rue de l'Argentière Quartier Villeneuve 83600 Fréjus

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détail sur la visite (si oui) : Demande de rdv par courriel avant le 19/09/24 auprès de : M.ROGNARD : jean-philippe.rognard@caf83.caf.fr et Mme GAUTHEY : marine.gauthey@caf83.caf.fr copie : claudelombard@caf83.caf.fr Visites entre le 23/09/24 et le 27/09/24

Autres informations complémentaires : Le présent accord-cadre est un accord-cadre de services, passé selon une procédure adaptée, en application de l'article R.2123-1 du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 applicable aux organismes privés de Sécurité Sociale par l'arrêté du 19 juillet 2018 portant Réglementation sur les marchés publics des organismes de sécurité sociale. Les prestations donnent lieu à l'établissement d'un accord-cadre mono-attributaire sans marché subséquent, sans minimum et avec maximum exprimé en euros en application des articles R2162-1 et suivants, R2162-13 et R.2162-14 du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 : - Lot n°1 : Maintenance des installations de Sûreté : montant maximum : 30 000 euro(s) HT reconduction comprise - Lot n°2 : Maintenance des Systèmes de Sécurité Incendie : montant maximum : 30 000 euro(s) HT reconduction comprise - Lot n°3 : Maintenance des moyens de lutte contre l'incendie (extincteurs, RIA et colonnes sèches) : montant maximum : 50 000 euro(s) HT reconduction comprise Durée : Le présent accord-cadre est conclu à partir du 01/01/2025 pour une durée de 12 mois, reconductible tacitement 2 fois pour une durée d'un an. La Caisse d'Allocations Familiales du Var se prononcera, pour une éventuelle non-reconduction, au moins deux mois avant la fin de l'accord-cadre, par lettre recommandée avec accusé de réception. Le mode de règlement des prestations choisi par la CAF du Var est le virement. En vertu de l'article R. 2192-10 du décret du 3 décembre 2018, le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement par la CAF du Var ou, si elle lui est postérieure, à compter de la date du service fait constaté par la CAF du Var. Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des plis. Seul le dépôt des offres par voie électronique est régulier. Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euros. Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://meoss.achatpublic.com/> L'accord-cadre est financé par des fonds propres, sur le budget de fonctionnement de la CAF du Var. En application de l'article R. 2185-1 du Décret 2018-1075 du 3 décembre 2018. La CAF du Var se réserve le droit de ne pas donner suite à la procédure. Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent

être obtenus : CAF du Var, adresse internet : <https://meoss.achatpublic.com> Critères de sélection des offres : Lot 1 Maintenance des installations de Sûreté : Critère 1 « Prix » 60 points : le prix sera analysé à partir de la DPGF et du BPU : Sous-critère 1 : Prix global et forfaitaire annuel en euro(s) HT de la maintenance préventive des sites 40 points Sous-critère 2 : Coût horaire moyen de la main d'oeuvre par intervention 10 points Sous-critère 3 : Coefficient de majoration sur le prix d'achat net des fournitures 10 points Critère 2 « Valeur technique » 40 points : analysé à partir de la réponse au Cadre de Réponse Technique (CRT) composé des sous-critères suivants (Nombre de pages limité) : Sous-critère 1 : Organisation et méthodologie proposées dans le cadre de l'exécution des prestations de maintenance préventive et corrective de l'accord-cadre 20 points Sous-critère 2 : Moyens humains et matériels mis en oeuvre pour l'exécution de l'accord cadre 15 points Sous-critère 3 : Performance en matière de développement durable : Démarche environnementale en lien avec l'objet de l'accord-cadre 5 points : Ce critère sera apprécié au regard des garanties apportées en termes de politique environnementale appliqué par la société dans l'exécution de cet accord cadre. Par exemple, cela pourra inclure : - les actions de sensibilisation des agents aux enjeux environnementaux, - la réduction de l'impact de l'activité sur l'environnement, - la flotte automobile utilisée, - les modalités de déplacement (éco-driving ...) - la procédure de recyclage des déchets du marché Lot 2 Maintenance des Systèmes de Sécurité Incendie : Critère 1 « Prix » 60 points : le prix sera analysé à partir de la DPGF et du BPU : Sous-critère 1 : Prix global et forfaitaire annuel en euro(s) HT de la maintenance préventive des sites 40 points Sous-critère 2 : Coût horaire moyen de la main d'oeuvre par intervention 10 points Sous-critère 3 : Coefficient de majoration sur le prix d'achat net des fournitures 10 points Critère 2 « Valeur technique » 40 points : analysé à partir de la réponse au Cadre de Réponse Technique (CRT) composé des sous-critères suivants (Nombre de pages limité) : Sous-critère 1 : Organisation et méthodologie proposées dans le cadre de l'exécution des prestations de maintenance préventive et corrective de l'accord-cadre 20 points Sous-critère 2 : Moyens humains et matériels mis en oeuvre pour l'exécution de l'accord cadre 15 points Sous-critère 3 : Performance en matière de développement durable : Démarche environnementale en lien avec l'objet de l'accord-cadre 5 points : Ce critère sera apprécié au regard des garanties apportées en termes de politique environnementale appliqué par la société dans l'exécution de cet accord cadre. Par exemple, cela pourra inclure : - les actions de sensibilisation des agents aux enjeux environnementaux, - la réduction de l'impact de l'activité sur l'environnement, - la flotte automobile utilisée, - les modalités de déplacement (éco-driving ...) - la procédure de recyclage des déchets du marché Lot n°3 Maintenance des moyens de lutte contre l'incendie (extincteurs, RIA et colonnes sèches) : Critère 1 « Prix » 60 points : le prix sera analysé à partir de la DPGF, du BPU et du DQE : Sous-critère 1 : Prix global et forfaitaire annuel en euro(s) HT de la maintenance préventive des sites 35 points Sous-critère 2 : Prix total en euro(s) HT du DQE 10 points Sous-critère 3 : Coût horaire moyen de la main d'oeuvre par intervention 10 points Sous-critère 4 : Coefficient de majoration sur le prix d'achat net des fournitures 5 points Critère 2 « Valeur technique » 40 points : analysé à partir de la réponse au Cadre de Réponse Technique (CRT) composé des sous-critères suivants (Nombre de pages limité) : Sous-critère 1 : Organisation et méthodologie proposées dans le cadre de l'exécution des prestations de maintenance préventive et corrective de l'accord-cadre 20 points Sous-critère 2 : Moyens humains et matériels mis en oeuvre pour l'exécution de l'accord cadre 15 points Sous-critère 3 : Performance en matière de développement durable : Démarche environnementale en lien avec l'objet de l'accord-cadre 5 points : Ce critère sera apprécié au regard des garanties apportées en termes de politique environnementale appliqué par la société dans l'exécution de cet accord cadre. Par exemple, cela pourra inclure : - les actions de sensibilisation des agents aux enjeux environnementaux, - la réduction de l'impact de l'activité sur l'environnement, - la flotte automobile utilisée, - les modalités de déplacement (éco-driving ...) - la procédure de recyclage des déchets du marché Procédures de recours : Instance chargée des procédures de recours : Greffe du Tribunal Judiciaire, 6 rue Joseph Autran - 13006 Marseille, Tél : 0491543769 Introduction de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Si le candidat estime que la Caisse d'Allocations Familiales du Var a manqué à ses obligations de publicité et de mise en concurrence, toute personne ayant un intérêt à agir peut contester une décision ou la procédure dans les conditions suivantes : - introduction d'un référé précontractuel à partir de la publication de l'avis de publicité jusqu'à la signature de l'accord-cadre - introduction d'un référé contractuel dans un délai

de 6 mois à compter du lendemain de la conclusion de l'accord-cadre Auprès du Tribunal spécialisé
suivant : Greffe du Tribunal Judiciaire 6, rue Joseph Autran 13006 Marseille Téléphone : 04 91 54 37 69

Date d'envoi du présent avis à la publication : 09/09/2024